

CONSTRUIRE LA BIBLIOTHÈQUE DE BABEL

Un catalogue commun pour les bibliothèques des services publics fédéraux

Dirk VAN EYLEN

Conseiller gestion des connaissances, Personnel et Organisation -
Direction Gestion des connaissances



Premier axiome : la Bibliothèque existe ab aeterno. De cette vérité dont le corollaire immédiat est l'éternité future du monde, aucun esprit raisonnable ne peut douter.

(Jorge Luis Borges, La bibliothèque de Babel)

La forme d'un catalogue commun est toujours tributaire du type de collaboration entre les bibliothèques qui le produisent. Le catalogue commun des bibliothèques fédérales, avec son million de notices bibliographiques, n'échappe pas à cette règle. Quatre fois par an, les données sont extraites des catalogues particuliers. De cette extraction sortent des données aux formats disparates. Elles sont converties dans un format unique préservant le plus d'informations possibles, puis introduites dans un fichier commun. Les notices en double sont - autant que faire se peut - éliminées. Le résultat est accessible aux lecteurs sur le site portail de l'administration fédérale. Deux interfaces de recherche sont proposées: une interface simple et une interface avancée. Au lecteur de choisir le mode de recherche qui lui convient le mieux.

Un peu d'histoire

Cette histoire s'est déroulée essentiellement lors des réunions d'un organe de concertation informel entre les bibliothécaires des bibliothèques des services publics fédéraux (SPF). Ce forum de concertation a vu le jour après avoir ressenti le besoin de procéder à un échange d'expériences et, dans la mesure du possible, de collaborer par-delà les frontières des départements. Le forum de concertation a notamment publié un mémorandum et fait éditer une brochure d'information sur les bibliothèques des services publics. Cette brochure a été distribuée à toutes les bibliothèques et tous les centres de documentation du pays. Des informations concernant les bibliothèques sont également diffusées par le biais du site portail fédéral

(<http://www.belgium.be>). Les réunions du forum de concertation ont également porté sur la mise en place d'un catalogue commun et, dans le courant de l'année 2003, les idées se sont précisées sur le sujet. Il existait déjà des accords mutuels pour ce qui est d'orienter les utilisateurs des bibliothèques. Et dans ce cadre, un fichier commun permettant de localiser un ouvrage précis s'avérait particulièrement utile.

Le mode d'organisation des services publics fédéraux fait de l'automatisation des bibliothèques une matière toujours verticale. Chaque SPF décide en toute autonomie du budget et de l'adjudication affectés à une éventuelle automatisation de sa bibliothèque. Au début du projet, la situation se présentait comme indiqué dans le tableau 1.

Bibliothèque	Système	Version
Bibliothèque centrale SPF Finances	BASIS PLUS	3.2. - 9.0
Bibliothèque centrale SPF Intérieur	ACCESS	
Centre de Documentation SPF Mobilité et Transports	VUBIS	Windows 4
Bibliothèque Fonds Quetelet SPF Économie	SIGAL-SATI (après lancement du projet, migration vers Brocade)	
Bibliothèque centrale de l'Agriculture (SPF Économie)	Vubis CDS-ISIS	
Bibliothèque centrale SPF Justice	Développement propre	-

Bibliothèque	Système	Version
C58 (SPF Sécurité sociale)	Vubis original	3.5.13
Vésale (SPF Santé publique)	Vubis	3.5.13
Centre d'Étude et de Documentation de l'IFA (SPF Personnel & Organisation)	Dobis/Libis (après lancement du projet, migration vers Aleph)/ Access	-
Bibliothèque centrale de la Défense	ADLIB	4.5.3.
Bibliothèque centrale du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement	Vubis 4 Windows / Vubis Web	

Tableau 1

Comme on pouvait s'y attendre, on remarque qu'aucune des bibliothèques de l'administration ne dispose d'un système *top-level*^A; outre les systèmes de qualité moyenne, on note également ci et là des systèmes développés en interne.

Plusieurs de ces bibliothèques étaient déjà disponibles en ligne pour les utilisateurs finaux, d'autres non. Le schéma suivant (figure 1) donne une idée de la diversité qui existait par rapport à l'utilisateur final.

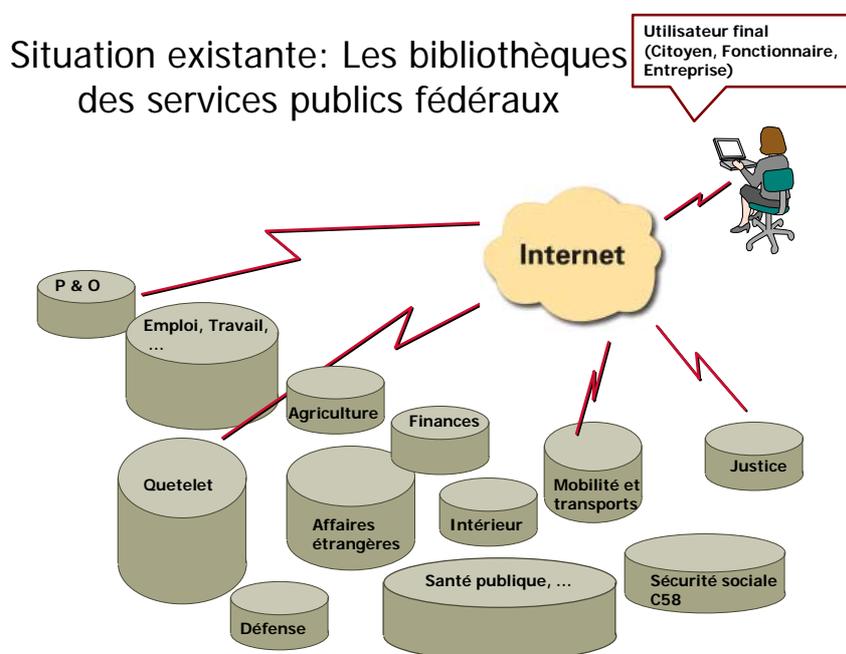


Figure 1

Un catalogue commun

L'analyse fonctionnelle relative au catalogue commun a fait l'objet de vastes discussions entre les bibliothèques participantes lors des réunions du forum des bibliothèques fédérales. Étant donné que, d'une part, les bibliothèques fonctionnent de manière totalement indépendante les unes des autres, mais que, d'autre part, elles ont une volonté marquée de coopérer, il s'est parfois avéré délicat de définir le degré d'intégration. Lorsqu'une coopération se met en place sur une base volontaire, les limites de ce qui peut être réalisé sont souvent rapidement atteintes.

Une typologie réduite des systèmes de catalogues communs² a permis de déterminer les fonctionnalités maximales réalisables pour le type de collaboration libre qui lie les bibliothèques fédérales.

- **Fichier de consultation :** le catalogue commun n'a pas de liaison en temps réel avec les systèmes de gestion bibliothécaire des participants. La complexité technique d'une liaison en temps réel avec un groupe de systèmes *legacy* très varié est telle que cette liaison est pratiquement irréalisable. Les avantages prévus ne contrebalanceraient

probablement pas les frais encourus. Il fallait donc prévoir une mise à jour périodique, dont la fréquence a été fixée à quatre fois par an³. Il n'est pas possible non plus, dans ce fichier, de réaliser un *copy cataloguing* car les bibliothèques des services publics fédéraux ont toutes leur propre spécialité et le recouvrement entre les collections a été estimé très faible⁴.

- **Contenu** du fichier = descriptions des livres, périodiques, articles. On se donne relativement beaucoup de peine, au sein de l'administration, pour dépouiller les périodiques. Dans la moitié environ des bibliothèques participantes, les notices bibliographiques d'articles tirés de certains périodiques sont systématiquement intégrées dans le catalogue. Cela représente une grande plus-value pour le fichier. Un grand nombre de périodiques qui font l'objet d'un dépouillement dans les bibliothèques publiques ne sont, en outre, pas disponibles en format électronique et ne le seront probablement jamais.
- **"Dédoublonné"**: chaque titre ou, de préférence, chaque édition d'un titre, n'est repris qu'une seule fois⁵ - pour autant que cela soit possible au plan technique. Cela apparaît clairement dans le catalogue et lorsque plusieurs bibliothèques possèdent un même titre, leur nom en abrégé apparaît sous le titre.
- **Consultable**: le fichier du catalogue peut bien sûr être consulté à l'aide d'une interface de recherche simple et par le biais d'une interface de recherche avancée qui permet réellement tous les types possibles d'opérations complexes dans les données.
- **Renvois**: l'utilisateur voit toujours quel document est présent dans quelle bibliothèque. Pour le forum des bibliothèques fédérales, il s'agit d'une caractéristique très importante.
- Disponible sur **Internet**: à notre époque, cela va presque de soi, mais il y avait encore des bibliothèques dans les services publics fédéraux qui n'étaient pas présentes sur internet.
- Par le biais du **site portail fédéral** <<http://www.belgium.be>>: au lieu de réaliser une application indépendante, l'option choisie consistait à intégrer le catalogue autant que possible dans un contexte logique. Bien qu'au plan physique, l'application soit hébergée auprès du partenaire technique Ardatis, beaucoup de temps et d'efforts ont été consacrés à l'intégration du catalogue dans le portail fédéral. L'URL choisie est la suivante <<http://www.bib.belgium.be>>.
- Initier des **demandes**: chacun des quelque 1.000.000 de documents présents dans le catalogue commun peut être demandé par un utilisateur final (citoyen / fonctionnaire /

entreprise) auprès d'une bibliothèque qui possède le document. Lorsqu'une demande est lancée, un e-mail est envoyé à la bibliothèque à laquelle s'adresse la demande. Le demandeur reçoit ensuite une confirmation de sa demande. La bibliothèque traitera alors la demande selon les procédures normales en vigueur en son sein.

Mise en oeuvre

Le budget consacré à la mise en œuvre de ce projet provenait de FedICT et du service public fédéral Personnel & Organisation. Le consortium Ardatis/IVS est apparu comme le meilleur candidat dans la procédure de sélection, notamment en raison d'une expertise clairement établie. Ces parties étaient toutes représentées dans le comité de pilotage responsable des décisions stratégiques. Des représentants des bibliothèques se réunissaient chaque semaine avec les chefs de projet de P&O et Ardatis afin de suivre les développements au plus près.

Le projet a été lancé officiellement en janvier 2004. L'implémentation s'est achevée fin juin.

Collecte de données

Dans une première phase, une sorte de "guide" a été rédigé pour chaque bibliothèque participante. Il s'agit d'un document qui décrit les opérations nécessaires pour réaliser une exportation de données, utile dans le cadre de l'utilisation du catalogue commun. La définition de la procédure d'exportation est importante pour plusieurs raisons.

- Les rôles doivent être clairs. Les parties en jeu sont assez nombreuses (bibliothèque, service IT, Ardatis, le sous-traitant IVS) et il faut à chaque instant savoir clairement qui fait quoi. Le degré de collaboration avec les services IT locaux diffère beaucoup d'une bibliothèque à l'autre. Pour certaines bibliothèques, le service IT ne se rend jamais sur place et la bibliothèque est censée tout régler directement avec le fournisseur du logiciel de bibliothèque; pour d'autres, il est impossible de toucher au système sans l'autorisation du service IT.
- Le "guide", qui était le résultat final de cette phase, a finalement pris la forme d'un contrat qui donne à chaque partie la garantie que sa part est réalisée en exécutant les instructions figurant dans ce document.
- Étant donné que la réalisation d'une exportation complète n'est pas une activité de tous les jours pour la plupart des bibliothécaires, les instructions relatives au système ont également été précisées, même si, dans

la plupart des cas, ces instructions figurent déjà dans un manuel existant.

- Outre les instructions en matière d'exportation, des accords et des instructions concernant l'envoi de données ont également été définis (ftp, export sur CD/DVD).
- Les systèmes de gestion de bibliothèques présentent parfois des possibilités peu satisfaisantes lorsqu'il s'agit d'extraire toutes les données du système. De même, ils ont parfois des formats différents parmi lesquels il faut choisir. La définition d'instructions revêt ici aussi une certaine importance parce que les changements survenant au niveau des bibliothèques partenaires constituent souvent un inconvénient majeur pour ce type de catalogue commun. Le format dans lequel les données sont fournies arrive en effet *hard wired* dans le programme d'importation qui reprend de l'autre côté les données exportées afin de les transposer dans un format commun à toutes les bibliothèques. Chaque changement opéré dans le format d'origine peut rendre le programme d'importation inefficace et nécessiter dès lors des adaptations coûteuses. Dans un monde idéal où toutes les bibliothèques suivraient des standards MARC totalement corrects ou pourraient exporter dans un format XML à déterminer entièrement par la bibliothèque même, cela serait superflu. Mais dans le monde des bibliothèques de la fonction publique, cette uniformité n'existe pas. Les pratiques catalographiques et les possibilités techniques des différents systèmes utilisés (voir tableau figure 1) sont trop diverses. Une notice descriptive des données attendues figure également dans le guide.

Le "guide" a été rédigé à l'aide d'un entretien structuré avec le partenaire technique. L'automatisation de la bibliothèque a été étudiée, le format de notice utilisé a été examiné et un échantillon d'exportation a été prélevé. Comme on pouvait plus ou moins s'y attendre, la qualité des descriptions variait grosso modo en fonction de la taille de la bibliothèque. Plus la bibliothèque est grande, plus marquée est l'attention portée aux standards et au respect de ceux-ci.

Format commun

Sur la base du travail préparatoire réalisé au cours de la première phase, les travaux se sont poursuivis dans une deuxième phase avec l'établissement d'un format commun. L'exercice d'équilibre qu'il fallait accomplir ici consistait à conserver le plus gros volume possible d'information sans trop nuire à l'uniformité. Il ne s'agit donc pas ici d'un simple "exercice du plus petit dénominateur commun". Certaines bibliothèques ne disposent pas d'information pour certains des champs du format commun, comme par exemple le champ collation ou même, exceptionnellement, le code ISBN.

Le plus important était de pouvoir réaliser un *mapping* de chaque notice des bibliothèques participantes sur une structure de notice uniforme. La plus grosse difficulté dans la discussion résidait dans le fait qu'il fallait, à ce stade déjà, faire des choix qui auraient une influence sur le résultat final alors que ce résultat final n'était pas visible concrètement.

Le *mapping* réalisé a donné le résultat présenté dans le tableau 2. Pour chaque bibliothèque, il a été déterminé sur quels champs du format commun les champs des données exportées devaient être calqués.

Bibliothèque	Format commun	
Définition du champ	Shortname	Longname
Auteur	AU	Auteur
Code de classification / UDC	CD	UDC / classification
Collation	CL	Collation
Type de document	DT	Type de document
Numéro ISBN	IB	Numéro ISBN
Numéro d'exemplaire / d'identification	DN	Numéro d'identification / d'exemplaire
Numéro ISSN	IS	Numéro ISSN
Langue	LA	Langue
Code placement	HO	Holding / Code placement
Disponibilité	AV	Availability
Éditeur	PU	Éditeur
Année de publication	PY	Année de publication
Titre de série	SE	Titre de série
Mot-clé	SU	Mot clé / sujet
Titre	TI	Titre
Annotation générale	NT	Annotation
Résumé	AB	Abstract
Titre Périodique	JN	Journal Name
Références/source	SO	Source

Bibliothèque	Format commun	
Champs composés		
Références/source	SO	Source
Contient : titre Périodique /		
Série		
Date		
Numéro volume/année		
Numéro d'édition		
Pages		
Éditeur	PU	Éditeur / publisher
Contient : PU éditeur		
et PP Lieu de publication		
CP pays d'édition est abandonné		
Numéro d'inventaire/code placement	HO	Holding
Contient : HO information holding		
Ainsi que DN/ID identification		
Numéro d'exemplaire / de document		
Collation	CL	Collation
Contient : format, illustrations		
et autres informations comme		
par ex. Édition		

Tableau 2

L'une des décisions les plus importantes à ce stade concernait les mots-clés et les résumés. La plupart des bibliothèques utilisent des mots-clés (9 sur les 11) mais pas toutes. Les bibliothèques qui utilisent des mots-clés ont pour la plupart adapté une liste existante à leurs propres besoins ou ont développé elles-mêmes une liste. Étant donné qu'il s'agit ici de bibliothèques fédérales, les bibliothèques qui utilisent des mots-clés disposent d'une liste de mots-clés bilingue, et une bibliothèque tient même à jour une liste de mots-clés trilingue. Dans le module d'automatisation, cette liste figure parfois dans un seul champ, parfois dans deux champs. Il était donc hors de question d'avoir un système cohérent de mots-clés pour toutes les descriptions de documents. Il a néanmoins été décidé de maintenir autant que possible les mots-clés et de les *mapper* tous, même sans distinction de langue, dans un seul champ (SU, Subject). Le résultat n'est pas parfait, mais les mots-clés ne sont pas montrés immédiatement dans la liste de résultats. La fonction de ce champ Sujet quelque peu chaotique consiste à appuyer la fonction de recherche. Comme le champ Sujet est toujours utilisé dans les recherches, un utilisateur qui fait une recherche sur un sujet en français peut se voir proposer des titres néerlandais qui sont pertinents pour le sujet choisi et inversement. La situation était à peu près la même pour les résumés d'articles de périodiques. Toutes les bi-

bliothèques ne proposent pas des résumés pour les périodiques, et parmi les bibliothèques qui le font, toutes n'intègrent pas les résumés (5 sur 11 le font). L'une des bibliothèques qui intègrent systématiquement les résumés est la bibliothèque du Fonds Quetelet, l'une des grandes participantes au projet, de sorte qu'au final, une grande partie (plus de 40%) de l'ensemble du fichier-catalogue se compose d'articles de périodiques très bien décrits au plan qualitatif. Le résultat de la transposition des données d'exportation dans le format commun a été contrôlé par Ardis et par les bibliothèques participantes. Un formulaire standard était prévu pour faire mention et assurer le suivi des erreurs systématiques. Il était également attendu des bibliothèques qu'elles testent les données à l'aide d'une liste reprenant différentes formes de notices bibliographiques. À l'aide des résultats de ces tests, le programme de transposition a pu être affiné.

Consolidation

Bien que l'on s'attendait à avoir peu de recouvrement, il était prévu de consolider les titres dans les différents catalogues. Si plusieurs exemplaires du même livre ou du même article sont présents dans plusieurs bibliothèques, un seul titre doit apparaître et sous le titre en question, une liste des bibliothèques où se trouvent des

exemplaires du livre ou de l'article. Dans la pratique, cela signifie que vous avez besoin de clés uniques courantes dont la signification est la même dans les différents fichiers. Pour les livres, il existe le numéro ISBN (International Standard Book Number), pour les périodiques, il y a le numéro ISSN (International Standard Serial Number). Il y a toutefois des désavantages, pour le numéro ISBN par exemple :

- beaucoup de matériel ancien n'a pas de numéro ISBN (l'ISBN n'a été approuvé comme standard qu'en 1970).
- tout le monde ne l'utilise pas (dans ce projet, il y avait 2 bibliothèques qui ne reprenaient pas les numéros ISBN).
- le même ouvrage peut avoir plusieurs numéros ISBN.
- des erreurs sont commises au moment d'introduire les numéros dans le module bibliothèque, qui n'exerce pas toujours un contrôle.

Les deux premiers inconvénients sont les plus importants car ils sont à l'origine du fait que 27% seulement des monographies des collections ont un numéro ISBN. De ces 27%, 10% environ sont des doublons, soit parce qu'une bibliothèque a acquis plusieurs exemplaires du même ouvrage, soit parce que plusieurs bibliothèques ont un

exemplaire du même ouvrage. Pour les périodiques, les chiffres sont les suivants : 34% des titres de périodiques ont un ISSN, dont 1,5% en doublon. Ces chiffres peuvent être interprétés – avec toute la réserve nécessaire – comme des indicateurs pour les recouvrements entre les collections des services publics fédéraux.

Afin de résoudre les problèmes liés aux numéros ISBN et ISSN, une consolidation a également été réalisée au niveau de la clé USBC (Universal Standard Bibliographic Code). Contrairement aux codes ISSN et ISBN, une clé USBC n'est pas un numéro attribué au préalable et qui se trouve sur le document même. La clé USBC est un numéro qui est composé par après, exclusivement sur la base des informations figurant dans la notice bibliographique même. Une clé USBC est par exemple composée en prenant 2 chiffres de l'année d'édition, les x caractères les plus fréquents du champ du titre, les y premiers caractères du nom de l'auteur, et les z premiers caractères de l'éditeur. Toutes les informations ainsi tirées des différents champs sont rassemblées en un segment qui constitue la base de la clé. Ces segments sont codés afin de pouvoir être comparés aisément et toutes les notices pour lesquelles une clé valable a été générée peuvent ensuite être comparées.

Exemple :

Title: Economie als tijdverdrif
Author: EYSKENS, Marc
Publisher: Nederlandsche Boekhandel, Antwerpen
 Utrecht
Publication Year: 1972
Document Type: M
Language: DUT
Collation: 8°: 207 p.
Codes: 330.1
Document Number: ref153866
Availability: DEFENS
Holding: DEFENS: XVII.4225 [131326]

Année d'édition : les deux derniers chiffres sont repris

PY="1972", le segment (*matching string*) pour la clé est donc **72**

Titre : les lettres sont classées selon la fréquence et par ordre alphabétique

TI= "Economie als tijdverdrif" donne :

E	3
I	3
D	2
J	2
O	2
A	1
C	1

F	1
L	1
M	1
N	1
R	1
S	1
T	1
V	1

Le segment (*matching string*) pour la clé est donc **eidjoacf**

Auteur : les lettres sont classées selon la fréquence et par ordre alphabétique

AU = "Eyskens, Marc" (uniquement le nom de famille) donne :

E	2
S	2
K	1
N	1
Y	1

Le segment (*matching string*) est donc **eskny**

Éditeur : les lettres sont classées selon la fréquence et par ordre alphabétique

PU = "Nederlandsche Boekhandel, Antwerpen" donne :

E	7
N	5
A	3
D	3
H	2
L	2
R	2
B	1
C	1
K	1
O	1
P	1
S	1
T	1
W	1

Le segment (*matching string*) est donc **enadh**

Tous les éléments sont rassemblés pour former une clé USBC de 20 caractères :

72eidjoacfesknyenadh

Pour toutes les notices, on compose ainsi une clé – si possible – et les clés sont ensuite comparées pour détecter les doublons. Dans ce projet, on a pu générer une clé valable pour le reste des notices (après détection des doublons sur la base du code ISBN / ISSN) dans environ 39% des cas. De ces 39%, 3,8% environ ont pu être reconnus comme étant des doublons.

Tout cela semble plutôt diffus et compliqué, mais tout le système de la clé USBC a été conçu pour traduire une intuition très simple et facilement compréhensible pour un être humain en la transposant au niveau de compréhension d'un appareil borné mais zélé : si un livre du même titre et du même auteur est paru chez le même édi-

teur la même année, on part du principe que c'est aussi le même livre.

La conversion en fréquences et l'alphabétisation rendent le procédé utilisé un tant soit peu robuste. C'est la raison pour laquelle la clé peut rester la même pour un même titre où se serait glissée par mégarde une petite faute de frappe. Mais de manière générale, une clé USBC est très rigide : une petite faute de frappe peut tout aussi bien avoir pour conséquence qu'il n'y ait plus de concordance et que donc les doublons ne soient pas détectés. D'un autre côté, il faut bien évidemment faire attention à ce que ne surviennent pas des faux positifs (ouvrages détectés à tort comme doublons). Mais l'expérience dans le

projet semble tout de même indiquer que même face à la qualité hétérogène des données telle qu'elle se présente dans les différentes bibliothèques des services publics, le procédé de construction de la clé USBC peut être rendu moins rigide.

Il va de soi que même cet aspect du projet devait être testé. Cela a été effectué d'une part par le contrôle de notices uniques recherchées au préalable et d'autre part par le contrôle de doublons connus. De cette manière, on a pu contrôler de manière restreinte si des notices uniques n'étaient pas associées à tort à d'autres notices

et si les doublons étaient bien détectés comme tels par le mécanisme de "dédoublonnage".

Recherche & design interface

La fonctionnalité de recherche dans les fichiers bibliographiques est plutôt classique et était fixée par le choix du logiciel de base de données ERL sous-jacent. Dans cette phase du projet, le travail consistait en grande partie à ajuster les interfaces par rapport au *look and feel* du portail fédéral et en fonction de l'élimination des défauts que présente un logiciel dépassé tel que ERL.

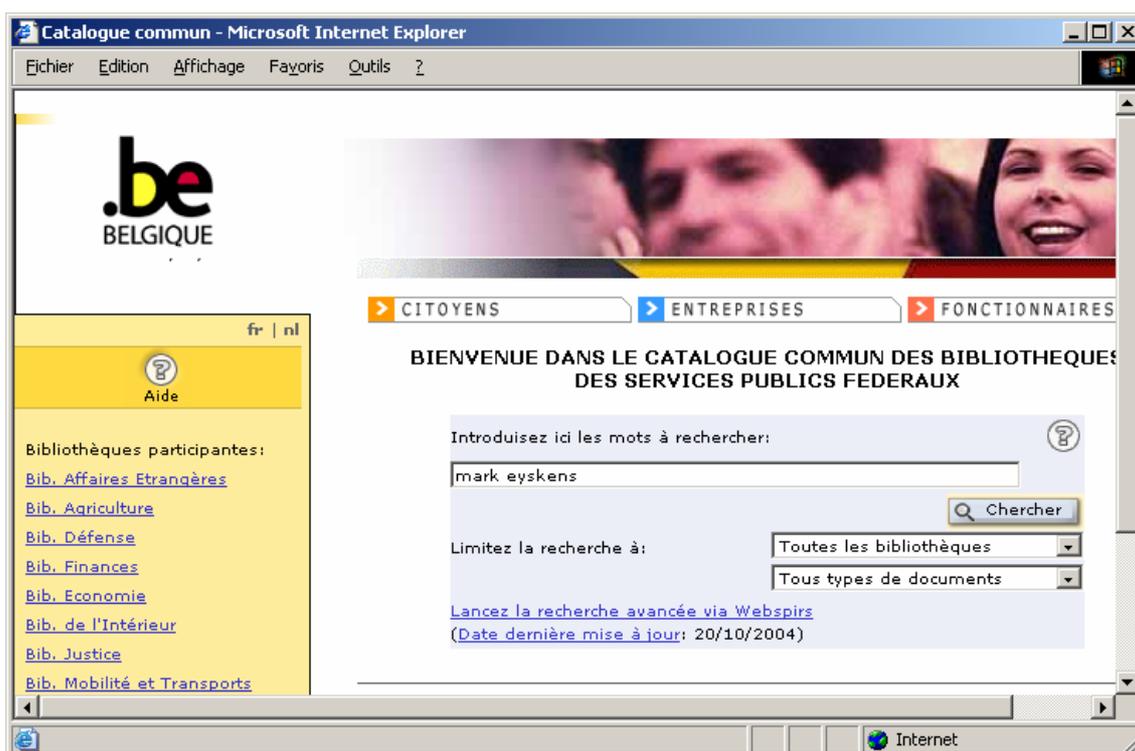


Figure 2

Le catalogue commun est physiquement hébergé sur un serveur chez Ardati. Par souci de transparence vis-à-vis de l'utilisateur final, l'adresse <<http://www.bib.belgium.be>> a été choisie pour correspondre au plus près à l'adresse du site portail fédéral <<http://www.belgium.be>>. Étant donné que l'interface ERL n'est adaptable qu'en partie, il a été décidé de développer un tout nouvel écran pour l'interface de recherche simple, qui pouvait correspondre de plus près au site portail fédéral (figure 2). Le schéma de couleurs et les principaux éléments de la navigation ont été repris. Le nombre de possibilités a été limité autant que possible à une *searchbox* et deux filtres.

Un filtre est destiné à limiter les résultats par bibliothèque et un autre filtre sert à limiter les résultats selon le type de document. Les résultats sont triés et présentent les documents les plus récents en haut de liste. Il n'y a pas de possibilité

de faire une recherche sur la base de champs spécifiques tels que le titre et l'auteur.

Pour ce faire, l'utilisateur doit utiliser l'interface de recherche avancée qui offre toutes les possibilités du logiciel classique ERL WebSPIRS, y compris la sauvegarde de différentes pages de résultats, qui peuvent être combinées par la suite, etc. Pour la recherche avancée, le but n'était pas de développer un nouvel écran. Le groupe de projet avait donc pour mission difficile de trouver la manière la plus acceptable de garder la *user experience* aussi homogène que possible. De nombreux éléments de l'interface ERL n'ont pas pu être pliés aux exigences du projet. Toute personne qui est un tant soit peu familiarisée avec WebSPIRS reconnaîtra immédiatement l'interface, quant à ceux qui ne connaissent pas WebSPIRS, il est à espérer que cette interface ne leur semblera pas trop étrangère (figure 3).

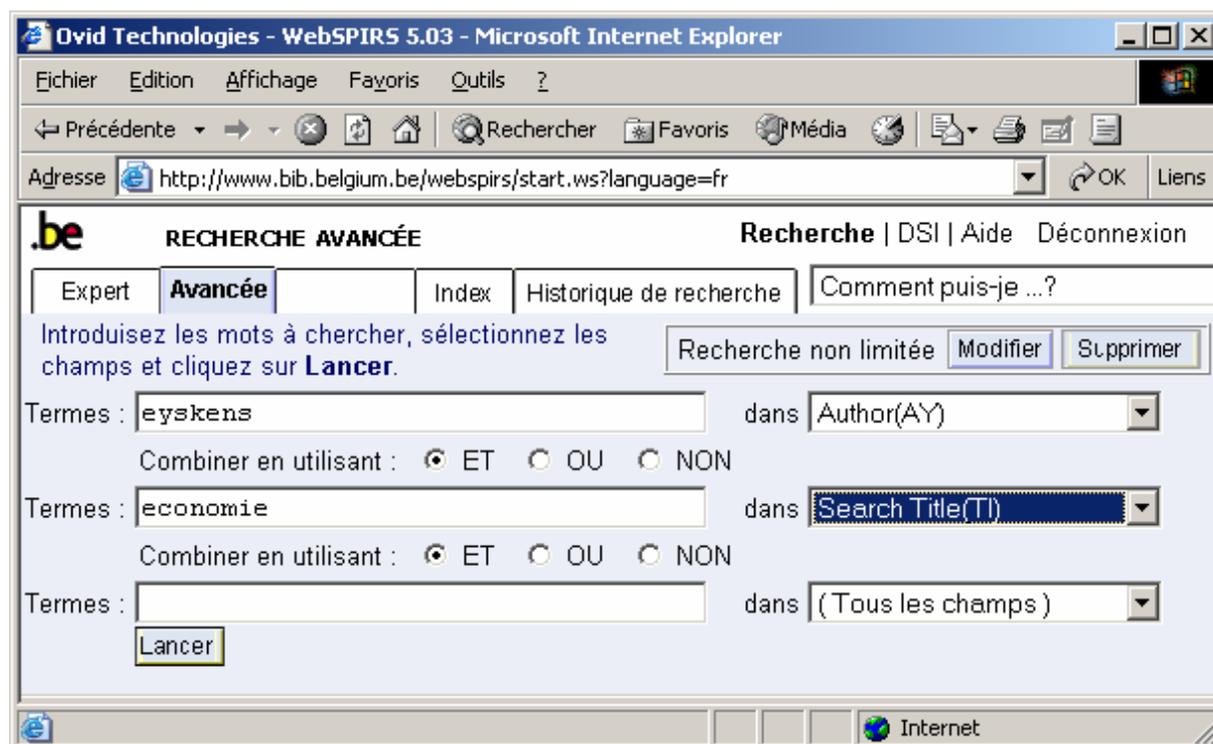


Figure 3

Malgré le large éventail de possibilités de recherche, le logiciel ERL sous-jacent présente tout de même des problèmes de vieillissement. L'utilisation de signes diacritiques est pour le moins peu pratique et elle a nécessité plusieurs interventions pour estomper ces manquements d'une manière qui soit acceptable pour un utilisateur actuel. Dans la plupart des cas, les accents et les caractères spéciaux sont transposés dans la forme de base sans signes spéciaux avant que la recherche ne soit lancée dans le moteur ERL. Ensuite, lorsque les résultats sont montrés à l'utilisateur, ils se présentent dans la forme correcte de manière à ce que l'opération de traduction sous-jacente reste transparente et que les défauts du logiciel ne sautent pas aux yeux. Mais tout cela n'allait pas de soi et le *fine tuning* précis a nécessité de nombreuses réunions. Quant au résultat final, l'ensemble du groupe de projet en était très satisfait.

Cette phase comportait un autre point délicat, à savoir la forme de la fonction de demande. Le public cible du catalogue commun est un public général, même si dans la pratique, la prestation de services s'adresse avant tout au public interne du SPF concerné. Toutes les bibliothèques participantes n'ont pas la même ouverture vis-à-vis du grand public et la prestation de services qu'elles offrent est aussi variée que les bibliothèques mêmes. Cette diversité est même d'une nature telle qu'il n'était pas possible de l'intégrer dans l'interface et de la transmettre à l'utilisateur final.

L'uniformisation de la manière dont les services sont offerts et dont les publics cibles sont délimités ne faisait pas partie du *scope* du projet, mais sans une harmonie minimale, il n'était bien sûr pas possible de proposer une fonction de demande. Le consensus final stipule que toutes les bibliothèques traitent les demandes provenant du catalogue commun selon leurs propres modalités. Par souci de clarté, les bibliothèques doivent communiquer au demandeur la manière dont elles traiteront les demandes (salle de lecture / prêt / envoi), par retour du courrier électronique, ou si nécessaire par courrier si le demandeur n'a pas mentionné d'adresse électronique. L'autonomie des bibliothèques participantes est cependant quasi complète : il n'y a, par exemple, aucun suivi centralisé du traitement des demandes. Chaque demande est enregistrée de manière centralisée, mais nul ne sait, à un niveau centralisé, ce que la bibliothèque fait avec la demande : cela est et reste l'affaire de la bibliothèque.

Évaluation & extension

Le catalogue commun des bibliothèques fédérales a été ouvert au grand public début juillet 2004. Des communiqués de presse ont été envoyés et des *banners* ont été placés sur le site portail fédéral. Les bibliothèques participantes ont assuré elles-mêmes la communication interne. Une campagne d'information et d'affi-

chage à l'intention de toutes les bibliothèques belges est prévue pour le mois de mai 2005.

Un module a été joint au catalogue, lequel doit permettre de suivre une série d'indicateurs (nombre de visites, nombre d'actions de recherche, nombre de demandes, etc.) de manière à ce que l'utilisation de ce catalogue puisse être soumise à une évaluation de qualité au terme du contrat relatif à ce projet.

L'enthousiasme exprimé vis-à-vis de cette initiative est énorme. Des négociations sont en cours avec la Politique scientifique fédérale en vue de libérer un budget pour l'adhésion des biblio-

thèques des établissements scientifiques (la Bibliothèque royale, les bibliothèques des musées et les bibliothèques des organismes de recherche).

Dirk Van Eylen

Personnel et Organisation

Rue de la Loi, 51

1040 Bruxelles

dirk.vaneylen@p-o.be

11 mai 2005

NOTES

- ¹ Sauf peut-être, très récemment, la bibliothèque du SPF Personnel et Organisation, qui dispose du système Aleph dans le cadre de sa participation à LIBISnet.
- ² Comme exemples extrêmes de cette typologie, nous avons d'un côté FelNet, représentatif d'une coopération hétérogène, et de l'autre un réseau de bibliothèques complètement intégré comme LIBISnet
- ³ À cet égard, on attendait, et on attend avec intérêt les résultats du projet de recherche UNICAT, qui étudie la mise en œuvre du protocole OAMH (Open Archives Metadata Harvesting) en termes d'efficacité pour la mise en place d'un nouveau type de catalogue virtuel avec une fréquence de mise à jour plus élevée.
- ⁴ Aucune étude n'a encore été réalisée concernant ce recouvrement. Cette hypothèse reposait donc sur l'expérience et l'intuition des bibliothécaires concernés. Cette intuition s'est confirmée lors de la mise en œuvre du projet. Les titres qui figurent dans le catalogue commun sont en effet consolidés de manière à ce que différents exemplaires d'un même ouvrage apparaissent sous un seul et unique titre.
- ⁵ Pour les détails relatifs à la détection des doublons, voir plus loin sous *Consolidation*.